

Réunion d'ouverture de la concertation préalable

Jeudi 2 mai 2019
Salle Jules Bral – Le Bosc

Salle et participation

- Participation : 96 personnes
- Scène (dans l'ordre d'intervention) :
 - Daniel GUIBAL – maire de Le Bosc
 - Bruno VÉDRINE – garant de la concertation préalable
 - Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies
 - Audrey VIALA – chef de projet SOLARZAC
- Timing : 18h00-21h30
- Animation : Alain Dessagne – INSTITUTIONS ET PROJETS

18h00 : ouverture de la réunion

Temps 1 : présentation

Introduction

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Alain Dessagne introduit la réunion d'ouverture de la concertation préalable, annonce le séquençage de la réunion et explique son rôle ce soir : favoriser les échanges.

Séquence d'ouverture. Introduit les intervenants : Daniel GUIBAL et Bruno VÉDRINE.

Séquence 1 : la concertation préalable.

Séquence 2 : présentation de Laurent Bonhomme : l'opportunité et les objectifs.

Séquence 3 : présentation de Audrey Viala, chef du projet SOLARZAC, présentation des 3 scénarios et des études qui seront conduites – énergétique, environnementales et agricoles. Temps d'échanges et questions.

Mot d'accueil

Daniel GUIBAL – MAIRE DE LE BOSQ

Il accueille, souhaite la bienvenue et rappelle que c'est un moment de démocratie participative auquel il est heureux de participer.

Présentation de la concertation préalable

Bruno VÉDRINE - GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Il se présente et rappelle qu'il est nommé par la CNDP, autorité administrative neutre. Il explique que le garant n'exprimera aucun avis sur le projet, son rôle est d'observer, de rendre compte, de se mettre à la disposition des participants et de donner des conseils méthodologiques au Maître d'ouvrage (MO).

Il rappelle les 3 principes de cette concertation préalable :

1. la transparence : toutes les informations sont mises à disposition du citoyen.
2. l'égalité de traitement : chaque citoyen doit s'exprimer librement dans le respect de chacun, les questions ne doivent pas dépasser 3 min
3. l'argumentation : l'expression de points de vue, de controverses sont acceptées, mais ce n'est ni un sondage ni un référendum.

Il rappelle que depuis janvier 2019, le dossier a été présenté et accepté par la CNDP. Des entretiens ont été menés, beaucoup de personnes ont été sollicitées et ont accepté de dialoguer ; certains ont formulé des interrogations, d'autres des inquiétudes.

Cette concertation est un moment de démocratie participative. Cette nouvelle procédure se place en amont des démarches administratives, en amont de l'enquête publique.

Le garant rappelle que cette concertation durera 3 mois et commence le 2 mai. A l'issue de cette concertation préalable, le MO devra dire dans un délai de 2 mois s'il modifie, annule ou amende son projet.

Le garant invite le public à participer, à s'exprimer et souligne que les propos, les avis et les contributions écrites de chacun seront recueillis. Notamment sur le site internet qui est une obligation et doit permettre d'associer le public.

Le garant annonce qu'il veillera à ce que chacun puisse s'exprimer dans le temps imparti et que chaque intervention soit argumentée et compréhensible par chacun.

Et rappelle qu'il se tient à disposition sur les questions sur la concertation préalable.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Alain Dessagne rappelle l'adresse mail du garant pour toute question sur la concertation.

Temps d'échange 1

Question 1 :

Bruno HERAIL, habitant Campestre-et-Luc

Estime déplacé de dire que certaines opinions exprimées l'ont été de manière violente mais juge violente l'intervention du MO sur le terrain. Il rappelle que le rôle du garant est

d'intervenir sur la forme ; et s'interroge sur le fond. Il s'inquiète également de la sincérité et de la transparence des réponses d'Arkolia Energies.

Réponse : Bruno VÉDRINE - GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le garant répond qu'il ne peut s'exprimer que sur la forme. L'obligation du MO est de respecter les règles du débat public dans le cadre de la concertation préalable. Si la réponse apportée par le MO ne répond pas à la question, le garant lui demandera de la reformuler pour qu'elle soit complétée. Mais il n'interviendra pas sur le fond.

Question 2 :

Julien PRADEL, élu au Caylar, association « Terres du Larzac »

Il remercie Daniel Guibal, le maire de Le Bosc, pour le prêt de la salle. Mais observe que la salle est excentrée par rapport au projet. Il rappelle l'échange téléphonique eu avec le garant (au sujet de la conférence de presse commune d'Arkolia et du garant le 16 avril). Et remarque que la capacité de la salle et le nombre de personne présentes font que la réunion aurait pu se dérouler à Le Cros ou ailleurs. Il pose la question de la position du garant sur les raisons du choix de cette salle.

Réponse : Bruno VÉDRINE - GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Concernant la conférence de presse, il explique que 2 communiqués de presse différents ont été envoyés aux journalistes et que les 2 interventions étaient séparées le 16 avril. La conférence de presse a eu lieu le même jour, cela a permis au garant de passer le message de la démocratie participative.

Sur le choix du lieu de la réunion d'ouverture, il explique que le périmètre d'information de la concertation préalable est celui des 32 communes. La répartition des salles pour la concertation a été faite au regard du périmètre de la concertation, de la facilité d'accès et de la capacité de la salle. Et souligne que les ateliers seront organisés au Caylar. Ce sont donc des considérations techniques qui ont orienté vers cette salle : il eu fallu savoir le nombre de personnes présentes ce soir.

Question 3 :

Francis DUPONT, habitant de Sauclière, association de Protection de la nature

Il constate que la photo de la plaquette distribuée montre des moutons du Berry et non du Larzac. Il met en doute la connaissance du maître d'ouvrage.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il se présente comme originaire de Clermond-Ferrant, vivant à Nîmes, grand randonneur, et indique qu'il connaît le Larzac, ses randonnées, sa beauté sauvage. Il estime ne pas être un étranger au territoire, même s'il reconnaît ne pas y vivre.

Question 4 :

Sylvaine COUDERC, habitante de Sorbs

Elle s'interroge sur le rôle des habitants dès lors qu'ils sont contre le projet.

Réponse : Bruno VÉDRINE - GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Il rappelle que la concertation préalable est un outil de démocratie participative. Il souligne que l'Ordonnance du 3 août 2016 met en évidence la notion de participation et rappelle qu'Arkolia Energies, après la concertation, devra tenir compte des avis exprimés.

Question 5 :

Christiane MAURY, élue à la Vacquerie, adhérente d'une association

Elle interpelle Bruno Védrine sur le conseil méthodologique donné à Arkolia Energies et demande s'il acceptera de donner également des conseils aux associations qui le demanderaient.

Réponse : Bruno VÉDRINE - GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le garant explique que si une association veut mettre en place une contribution, ça fait partie du rôle du garant d'aider les associations à formuler leurs arguments. Il revient sur le fait qu'il a eu des réunions avec le maître d'ouvrage pour lui expliquer comment faire les choses et notamment sur le périmètre de la concertation préalable. Il est de son rôle d'apprendre au maître d'ouvrage à faire une concertation en tant qu'entreprise et de lui indiquer la méthodologie à suivre. Et souligne qu'il a demandé au maître d'ouvrage de signer la charte de la concertation du Ministère de l'Environnement.

Question 6 :

Christiane MAURY, élue à la Vacquerie, adhérente d'une association

Elle interpelle le garant sur son absence de neutralité et souligne qu'avant d'être neutre, il a été du côté du maître d'ouvrage.

Réponse : Bruno VÉDRINE - GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Il revient sur la notion de garant à laquelle il croit. Et rappelle que son rôle est de donner les éléments au maître d'ouvrage pour se conformer aux règles du débat public. Il indique qu'il se tient prêt à donner la méthodologie à toute personne qui la demande. Il invite le public à ne pas être hors sujet et explique que pour qu'un débat public se déroule bien, il faut que chaque partie connaisse les règles et la méthodologie.

Question 7 :

Christine TEILLEL, habitante sur le Larzac.

Elle indique être concernée par le projet, même en Aveyron. Et s'interroge sur le déroulement des ateliers. Elle souhaite qu'il y ait des intervenants autre que le maître d'ouvrage afin d'assurer un débat contradictoire. Et indique que la LPO et la FNE seraient également intéressées pour co-organiser des ateliers.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il affirme que la concertation n'est pas « un cheval de Troie » pour faire passer le projet, mais estime qu'il existe un chemin commun possible. Il indique que les ateliers seront l'occasion de faire des contre points, d'intégrer les différents points de vue. Il explique que les ateliers sont organisés en logistique par le maître d'ouvrage et l'agence de concertation.

Réponse : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Il indique qu'il est possible que les associations LPO et FNE participent à l'organisation des ateliers et invite la personne à échanger à la suite de la réunion sur ce sujet.

Question 8 :

Laurent CASTANIER, habitant de Lodève et co-président du conseil de développement du Pays cœur d'Hérault

Il estime insuffisant la durée de 2 mois pour un sujet énorme. Et rappelle que le PCAET s'est fait en 2 ans ½ et propose de ne plus artificialiser le foncier. Il demande que l'aspect financier - 20% de la population est en précarité énergétique sur le territoire – soient traitées en atelier.

Réponse : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Il explique que le MO doit se plier à la décision de la CNDP concernant la durée de 3 mois de la concertation. Il rappelle qu'en novembre au plus tard, le MO décidera si le projet continue ou pas, sur quoi et sous quelle forme. Il souligne que l'étape de la concertation préalable n'est qu'une première étape dans la concertation et que le projet, s'il doit se faire, verra le jour en 2025. Il indique qu'il y aura donc beaucoup d'autres étapes de concertation à venir.

Question 9 :

Anne DUQUENOY, habitante Le Cros

Elle s'interroge sur le nombre d'ateliers, l'ouverture au public et si le garant est présent aux ateliers. Elle demande qui est autorisé à s'exprimer sur les registres en mairie.

Réponse : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Il rappelle que le principe général d'un atelier est de travailler avec des personnes, qui souhaitent apporter leurs connaissances sur les différents thèmes abordés. Il souligne cependant que tout le monde y est bienvenu.

Réponse : Bruno VÉDRINE - GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Il confirme sa présence à tous ces ateliers et indique qu'il veillera à ce que tout se passe bien et que les réponses soient apportées par le maître d'ouvrage. Sur les registres, il rappelle que tout le monde peut s'exprimer.

Question 10 :

Laurence BIBERFELD, habitante Campestre-et-Luc

Elle revient sur les ateliers et estime que ces ateliers n'ont pour vocation qu'à dire comment le projet va se faire.

Réponse : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Il rappelle que cette concertation est portée par un maître d'ouvrage qui souhaite bien entendu faire ce projet, mais que le maître d'ouvrage souhaite confronter sa volonté de le faire avec les élus et les associations et à l'issue de cette phase de dialogue, décider s'il faut persister ou non.

Question 11 :

Alain RAVEROL, Clermont l'Herault, administrateur de FNE

Il déclare regretter que la concertation préalable ne porte pas sur l'opportunité d'un tel projet. Il estime que ce qui a créé la mobilisation contre ce projet, c'est qu'il n'y a pas d'opportunité. Il considère que le problème est le législateur qui permet ce débat public. Il s'inquiète d'une opportunité de détruire un environnement et considère que « les dés sont pipés ». Il témoigne que plusieurs associations ont écrit au Préfet et à la Région. Il rapporte qu'en AG de la FNE, la question a été posée au Ministre sur ce que l'Etat pensait de ce projet et indique que la réponse a été claire et enregistrée. Il précise que la doctrine du ministère est qu'il ne peut pas y avoir ce type de projet dans les espaces naturels et agricoles. Pour lui, la catastrophe de la région est l'artificialisation des sols et de l'espace. Il estime avoir l'impression de travailler à une co-construction du projet, s'inquiète de son rôle à jouer lors de ces ateliers et déclare ne pas vouloir « donner des billes » au maître d'ouvrage.

Question 12 :

Christiane MAURY, élue à la Vacquerie, adhérente d'une association

Elle s'interroge sur qui va trancher et décider s'il ressort de cette concertation que l'on ne veut pas de ce projet. Elle estime que les enquêtes publiques ne tiennent pas compte de l'avis des gens et que finalement cela ne remet jamais en cause le projet en lui-même.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il explique que le projet doit d'abord être présenté dans son ensemble avant de savoir si on est pour ou contre et qu'en aucun cas ce projet ne sera porté seul. Mais il rappelle que ce terrain est aujourd'hui privé et fermé et que le propriétaire Eric Saint-Cierge est le seul à choisir ce qu'il peut en faire.

(Brouhaha de la salle)

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il explique que les chemins de randonnée ont été fermés par des procédures légales bien antérieures au projet. Il souligne qu'il est prévu avec ce projet que les chemins soient ré-ouverts en partie. Il indique qu'il ne décidera pas seul si le projet se fera ou non, mais que c'est un ensemble de personnes, à savoir les gens, les élus et l'administration, qui décideront.

Question 13 :

ANONYME

Il estime que la CNDP aurait du apporté une fin de non recevoir à la démarche d'Arkolia Energies d'organiser une concertation publique alors que ce projet d'industrialisation et d'artificialisation concerne des sols protégés et classés Natura 2000 et Unesco.

Réponse : Bruno VÉDRINE - GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Il rappelle que la CNDP a validé la manière dont le maître d'ouvrage va informer et débattre et qu'elle n'intervient pas sur le fond. Il rappelle également que cette concertation se fait en amont des phases d'enquête publique et de concertation. Il souligne que la loi a changé pour qu'il y ait une discussion avec le maître d'ouvrage. Et affirme que la CNDP a validé l'information qui va être faite aux citoyens concernés.

Question 14 :

Dominique VOILLAUME, éleveuse ovin viande plein air sur la commune de St Maurice de Navacelles, Confédération paysanne de l'Hérault

Elle propose un atelier : « comment faire en sorte que ce genre de projet ne voit jamais le jour ? ». Elle se demande comment faire en sorte que le PV ne puisse jamais se faire sauf sur des sols déjà pollués ou autoroutes ?

(Applaudissements dans la salle)

Temps 2 : présentation par Laurent Bonhomme

Opportunité et objectifs du projet

Laurent BONHOMME, président d'Arkolia Énergies

Il rappelle l'origine du projet et en explique l'opportunité. Il souligne que ce n'est pas un projet avec une porte fermée, même s'il reconnaît qu'il peut être perçu comme une menace, une intrusion pour certains. Il revient sur la démarche vers la CNDP pour discuter de ce projet dans le cadre d'une concertation préalable. Il explique la logique de ce projet et souligne que c'est avec ce type de projets que l'on répondra aux objectifs environnementaux. Il indique que d'autres grands projets se feront dans les prochaines années et sur des vraies terres agricoles. Il revient sur le choix du terrain et rappelle que le maître d'ouvrage a répondu à la demande du propriétaire qui souhaitait en faire un autre usage. Il précise qu'en faisant le tour du domaine, il est facile de se dire qu'il y a une opportunité d'en faire un projet EnR. Il estime que l'on peut débattre de l'artificialisation des sols mais explique que le fait de planter un pieu sans béton n'artificialise pas les sols, même s'il l'occupe temporairement. Il explique son souhait de réussir un projet comme SOLARZAC qui satisfait les usagers, les agriculteurs, les associations. Il rappelle également qu'Arkolia Energies est un rare acteur des ENR indépendant et qu'il n'est pas à vendre. Il souligne que sa taille critique lui permet de porter ce projet, qu'il est soutenu par la BPI qui connaît ce projet. Il rappelle qu'Arkolia Energies est issue de l'activité l'agricole : toitures photovoltaïque sur des installations agricoles, partenariat fort avec le monde agricole (Lozère, Aveyron, Cantal). Il présente l'entreprise et indique employer 80 personnes, qu'il existe une direction R&D depuis 7 ou 8 ans. Il conclut en rappelant que le projet ne se fera pas contre les gens, mais avec un territoire. Il explique la technologie de captation de CO2.

(Interruption de la présentation par des questions dans la salle)

Question 15 :

ANONYME

Il conteste fortement l'utilisation du terme « puits à CO2 ». Et interpelle le maître d'ouvrage sur le fait que le projet ne ferait que le déplacer puisque le projet produirait lui même du méthane. Il ne voit aucun intérêt écologique au projet.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Il interrompt les questions et souhaite que Laurent Bonhomme poursuive sa présentation.

Reprise de la présentation par Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il revient sur la notion de création d’un puits de carbone. Il rappelle que le projet répond aux objectifs de la transition énergétique : Loi de programmation de l’énergie au plan national et stratégie REPOS au plan régional. Il revient sur les objectifs d’installations photovoltaïques. Il présente le domaine de Calmels, le raccordement RTE et GRDF. Il revient sur les retombées fiscales.

(Interruption de la présentation par des questions dans la salle)

Question 16 :

ANONYME

Une question est posée sur le nombre d’emplois créés sur site et souhaite savoir combien de personnes seront employées sur site sur combien de mois.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il rappelle les différents types d’emplois créés durant la phase d’exploitation de 30 ans et son souhait d’associer les citoyens par le financement participatif au projet. Il indique que ce financement participatif sera réservé, en priorité, aux gens qui vivent sur le territoire.

Temps d’échange 2

Question 17:

Christiane LÉGER, habitante Le Cros :

Elle demande à ce que chaque prise de position - pour ou contre le projet - présente des arguments documentés pour se faire une opinion. Elle demande, pour la clarté de la présentation, une maquette du projet pour se représenter les panneaux sur les 400ha.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il indique qu’une maquette est en cours de réalisation et sera présentée en atelier.

Question 18 :

Julien PRADEL, élu au Caylar, association « Terres du Larzac »

Il se déclare rassuré par le fait que le projet ne se fera pas. Il explique que ce projet n’a pas l’accord des collectivités, des élus, de la loi. Il indique que Mme Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, comme le Préfet, lui ont dit que ce projet ne se ferait pas. Il indique également que la CCLL a voté une motion contre, de nombreuses communes autour aussi sont contre. Il affirme que la loi interdit ce type d’artificialisation des sols, le SCOT également. Il conclut en indiquant que ce projet est illégal.

Question 19 :

ANONYME

Une question est posée sur le collecteur de CO₂ : comment il fabrique de l’eau ?

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il répond sur l’affirmation d’illégalité du projet en soulignant qu’à ce jour, aucun projet n’a encore été déposé, qu’il ne peut donc pas être illégal... Il rappelle que le but de cette réunion est justement de pouvoir présenter le projet au public.

Sur la technologie, il indique que cela fera l’objet de la seconde partie de la présentation.

Question 20 :

Guillaume PERRIER, habitant de Sorbs

Il interpelle le maître d’ouvrage sur les raisons qui pourrait lui faire abandonner ce projet. Il signale également que le projet est très mal présenté : logo LPO, CCLL... et s’inquiète de la crédibilité du maître d’ouvrage. Il interroge également Laurent Bonhomme sur les destinataires de ce document confidentiel. Et estime que si ces personnes sont publiques, alors le document ne peut pas être confidentiel.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il revient sur le fait qu’aucun dossier n’a été déposé et souligne que le but de ce soir est de présenter le projet. Il explique que le document paru en décembre 2017 (contenant le logo LPO) était un document confidentiel et privé présenté à 2 élus uniquement.

Question 21 :

Xavier CHABANNE, élu Le Caylar

Il estime que le fait de mettre le logo de la FNE ou LPO dans une présentation à des élus, équivaut à du lobbying.

Question 22 :

ANONYME

Il souhaite qu’au lieu des zones inexploitées pour ce projet soit préférées des zones inexploitées dans la région. Il donne l’exemple de l’emprise de l’ancienne mine d’uranium, de décharges publiques réhabilitées... Il explique que les zones inexploitées permettent à des financiers de présenter à des propriétaires des contrats mirobolants pour transformer des zones agricoles en parking, en centres commerciaux, etc. Et appelle à ce que, sur la région, l’accès au foncier soit garanti aux agriculteurs pour l’installation des jeunes notamment. Par ailleurs, il précise que sur le Larzac, il n’y a pas vraiment de CO2 et pense que le maître d’ouvrage va faire venir du CO2 d’ailleurs.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il explique que l’air est composé d’un taux de CO2 comparable de l’ordre de 400ppm, que l’on soit dans le Larzac ou à Montpellier. Il précise que le CO2 du scénario 3 sera extrait de l’air uniquement sans aucun apport extérieur.

Question 23 :

ANONYME

Il demande en quoi le projet répond aux fondamentaux du Larzac.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il précise que le Larzac est un territoire de mobilisation, de préservation et d’expérimentation, y compris en matière d’énergies renouvelables.

Question 24 :

Maud VAN LAER, Saint-Jean de la Blaquière, paysagère et membre de la Confédération paysanne

Elle s'interroge sur l'eau et l'impact du projet sur l'eau.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il explique que ni le Scénario 1 ni le scénario 2, 100% électricité verte, n'auront d'impact sur l'eau. Il précise que l'eau ruisselle des panneaux et qu'elle va se retrouver au sol. Il souligne que le moindre ensoleillement dû aux panneaux et la rosée favorise la pousse de l'herbe sous les panneaux en période estivale.

Question 25 :

Christiane MAURY, élue à la Vacquerie, adhérente d'une association

Elle pose une question sur le PLUi qui est en étude en ce moment. Et s'interroge sur le fait que si ce projet se fait, cela n'enlèvera pas de foncier.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il explique qu'une zone naturelle à vocation photovoltaïque (NPV) prévoit qu'une centrale au sol n'enlève pas de m² constructible au territoire. A l'inverse, il souligne le fait que le PLUi/PCAET devra expliquer comment la collectivité va faire des économies de CO₂ et produire des EnR.

Temps 3 : présentation par Audrey VIALA

Scénarios et impacts du projet

Audrey VIALA, chef de projet d'Arkolia Énergies

Présentation des 3 scénarios :

- Scénario 1 est 100% solaire, 180MW = 113 000 habitants en consommation électrique
- Scénario 2 est 100% solaire avec une puissance de 320 MW
- Scénario 3 est mixte solaire et conversion d'électricité en gaz, c'est la partie innovante.

Elle explique en quoi la conversion d'électricité en gaz est une réponse à l'intermittence des EnR et en particulier dans le solaire avec du stockage inter-saisonnier. Elle explique ensuite que le méthane serait injecté directement dans le réseau gaz existant pour être utilisé dans les habitations. L'installation étant sans stockage de gaz, les normes Seveso ne sont pas applicables. Elle souligne que la technologie développée chez Arkolia Energies se fait sur des sites à maturité industrielle, pilotes et démonstrateurs permettant de tester la technologie au préalable.

Concernant l'activité agro-pastorale réimplantée sur le domaine, elle précise que 7 parcs photovoltaïques sur 13 d'Arkolia ont déjà cette double activité. A ce sujet, elle annonce qu'une étude est lancée depuis 1 mois sur cette co-activité production EnR et agropastorale. Concernant les études et les impacts, elle explique que les inventaires, les études d'impact paysager, la biodiversité... doivent justement permettre au maître d'ouvrage d'étudier la possibilité de poursuivre ou pas le projet.

Au sujet des classements et les labels, elle confirme que le site du projet serait bien situé dans le périmètre UNESCO, mais souligne que le volet agropastoral du projet Solarzac pourrait lui permettre de s'insérer dans ce classement.

Elle présente les études réalisées par le cabinet Sinergia et explique que les résultats de ces études seront accessibles lors des ateliers sur la biodiversité.

Enfin, elle souligne que le maître d'ouvrage est à l'écoute des associations pour l'exploitation des 600ha qui seront rouverts au public.

Bruno VÉDRINE - GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le garant demande des précisions sur la technologie et les connexions entre l'énergie produite par le projet et les conduits gaz et électrique / raccordement GRDF et RTE.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il revient en détail sur les travaux qui seront réalisés pour les raccordements RTE et GRDF.

Temps d'échange 3

Question 26 :

Bruno HERAIL, habitant Campestre-et-Luc

Il pose 3 questions :

- Il souhaite savoir qui est le maître d'œuvre. Et revient sur la différence entre un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre. Il explique que par rapport à la CNDP, c'est le maître d'ouvrage qui sollicite la CNDP.
- Il demande combien de panneaux photovoltaïques seront posés.
- Et demande quel est le coût du démantèlement et du retraitement.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il explique qu'Arkolia Energies est à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Pour le retraitement, il explique que son coût est payé à l'achat du panneau, une sorte d'écotaxe intégrée à l'achat du panneau et versée à la société en charge du retraitement.

Enfin, il indique que le démantèlement est également intégré dans le coût du panneau, c'est prévu par le code de l'environnement.

Question 27 :

ANONYME

Il s'interroge sur la production d'eau par le collecteur de CO2 et souhaite connaître la durée de vie d'un panneau solaire.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il explique en détail le fonctionnement d'un capteur de CO2. Et indique que la durée de vie constructeur est de 25 ans.

Question 28 :

Laurence BIBERFELD, habitante Campestre-et-Luc

Elle pose la question sur la consommation en eau du projet.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il indique que la société Climeworks viendra expliquer le fonctionnement des capteurs de CO2 lors de l’atelier dédié au sujet.

Question 29 :

Françoise DUPUY, habitante du cœur d’Hérault, Brignac

Elle s’interroge sur le bail emphytéotique et demande s’il porte sur la totalité de la propriété ainsi que les bâtiments.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il explique que le bail portera sur l’ensemble du domaine et souhaite utiliser le bâtiment pour la formation sur la biométhanation et d’autres usages ; l’idée étant de mettre à disposition / en gestion les 600ha.

Question 30 :

Jean-Noël MALAN, Vice-Président de la CCLL, en charge de l’agriculture et au Pays Cœur d’Hérault et en charge du PLUi et SCoT

Il estime que le projet ne verra pas le jour car il est irrecevable. Il rappelle que la CCLL a voté contre ce projet, que l’UNESCO a fait un courrier contre ce projet, que les associations sont contre, que l’administration (notamment le sous-préfet de Lodève) est contre...

Question 31 :

Robert CALAZEL, élu à la Couvertoirade

Il s’intéresse au volet paysager. Et demande au maître d’ouvrage où ce type de projet a été fait afin de se représenter la dimension du projet. Il voudrait voir une surface de 400ha avec des PV dessus car il estime que 400ha c’est très grand.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il indique que cette superficie de 400ha représente la moitié du lac du Salagou. Et indique qu’à Bordeaux, une exploitation fait déjà 400ha et que des projets de parcs plus grands sont en projet un peu partout en France.

Question 32 :

Daniel MALOISEL, habitant de Lodève

Il pose la question sur le bruit lors de la captation du CO2. Il demande si une étude d’impact sur le bruit a été menée pour le voisinage et les animaux.

Réponse : Audrey VIALA – chef de projet Solarzac

Elle indique qu’une étude acoustique doit en effet être menée.

Question 33 :

Dominique VOILLAUME, éleveuse ovin viande plein air sur la commune de St Maurice de Navacelles, Confédération paysanne de l’Hérault

Elle souhaite que soit organisé un atelier sur la non-faisabilité d’un tel projet. Et témoigne du démarchage des commerciaux auprès des propriétaires du Larzac et s’inquiète du risque que le Larzac et la campagne se couvrent de panneaux PV.

Question 34 :

ANONYME

Il indique que les principales associations environnementales sont clairement opposées au projet et suggère de changer de bureau d'étude.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il indique que, sur le volet agricole, depuis 1982 il n'y a plus d'exploitation agricole sur le domaine de Calmels. Et rappelle que le maître d'ouvrage propose de faire 400ha de terres agricoles et de mettre un vrai agriculteur sur le site.

Question 35 :

ANONYME

Elle témoigne que la ferme de Calmels a été une magnifique ferme, et que même si aujourd'hui c'est un élevage, certes spécial, mais ça reste agricole comme activité.

Elle souhaite indiquer que, depuis 2005, l'activité agricole est répertoriée ; le propriétaire M. Eric Saint-Cierge a une activité agricole de bovins.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies invite Eric Saint-Cierge, le propriétaire à répondre

Il explique avoir en effet acheté en 2007 une vingtaine de vaches, qu'il a essayé 1 an mais a arrêté l'année suivante. Il affirme que Calmels n'a jamais été en terre agricole. Qu'il verse une cotisation solidaire de MSA obligatoire mais que le domaine n'a pas de classement agricole.

Témoignage : Alain Viala, maire de Le Cros

Il indique que Calmels n'est pas une propriété agricole, ce n'est pas rentable. Il revient sur la dernière exploitation agricole de M. Gros. Ses 200 brebis laitières avaient les pattes abîmées, il n'était pas possible de les traire, et il n'y avait pas de quoi faire pousser de l'herbe et nourrir les moutons, il fallait donc tout acheter pour les nourrir.

Il rappelle que les époux Marc ne pouvaient plus tenir financièrement. Et estime qu'il est impossible de prendre les moutons en otage, il faut de vrais arguments.

Question 36 :

Bruno BARASCUT, habitant Les Rives

Il s'inquiète de l'eau. Il estime qu'il ne peut pas y avoir de raccordement sur l'eau potable et souhaite savoir le volume d'eau consommée par ce projet. Il se demande si les lacs existants suffiront au projet.

Réponse : Audrey VIALA – chef de projet Solarzac

Elle souligne qu'il n'y aura pas de raccordement ni de forage et indique que le souhait du Mo est d'obtenir une autonomie maximale pour la technologie, en utilisant une faible partie de l'eau de pluie collectée dans les bassins artificiels déjà existant.

Question 37 :

Jean-Noël MALAN, Vice-Président de la CCLL, en charge de l'agriculture et au Pays Cœur d'Hérault et en charge du PLUi et SCoT

Il indique que le classement des terres de Calmels est en lande et terre.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il précise que ce n’est justement pas un classement agricole.

Question 38 :

Sylvaine COUDERC, habitante de Sorbs

Elle s’interroge sur le montant du loyer versé au propriétaire et veut en connaître le prix.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il invite à consulter sur internet le prix de la propriété et le prix du m2.

Question 39 :

Christiane LEGER, Le Cros

Elle demande si ces terrains reviendront bien à la commune de Le Cros à l’issue de l’exploitation de ce terrain. Et s’interroge sur une reconduction du bail à l’issue des 30 ans.

Question 40 :

Françoise DUPUY, habitante du cœur d’Hérault, Brignac

Elle demande si ce terrain a été évalué par France Domaine.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il affirme qu’il a été évalué par les services fiscaux de l’Etat. Et souligne que le montage financier proposé par Arkolia Energies permettrait à la collectivité d’acheter le domaine dans son intégralité.

Question 41 :

ANONYME

Il s’étonne que la collectivité participerait ainsi à la spéculation des terres agricoles.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il explique que le principe de ce projet est un fermage.

Question 42 :

Mireille VIALA, Le Cros/Soubès

Elle souhaite savoir où se situent les lacs artificiels qui permettent d’alimenter en eau le projet. Elle s’inquiète, au sujet du raccordement gazier par la Départementale car les conduites seront en plastiques dans une zone où ce dernier peut-être percée... et se demande si cela est vraiment approprié alors que le méthane est dangereux. Enfin, elle s’interroge sur les 600ha ré-ouverts mais difficiles d’accès et se demande si cela est un réel cadeau pour le public.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d’Arkolia Énergies

Il précise que les lacs sont présents sur les 400 ha. Concernant les conduites de gaz, il rappelle que c’est le savoir-faire de GRDF qui sera là lors des ateliers.

Question 43 :

Daniel MALOISEL, habitant Lodève

Il s'inquiète que la gestion de l'eau soit en circuit fermé et des éventuels problèmes d'anthropisation. Il souhaite également connaître le capital social d'Arkolia Energies. Enfin, il demande ce qui sera fait de l'oxygène dans le procédé du scénario 3.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il renvoie vers le propriétaire actuel qui, jusqu'à présent, n'a pas observé la présence d'algues.

Réponse : Audrey VIALA – chef de projet Solarzac

Elle explique que l'eau est partiellement en circuit fermé, l'autre partie est réutilisée pour l'électrolyse. Et indique que l'oxygène est rejeté dans l'atmosphère.

Question 44 :

ANONYME

Il s'interroge sur les volumes et les quantités d'énergie produite. Il s'inquiète de l'utilisation de cette énergie qui ne se fera pas sur le plateau du Larzac et s'inquiète des pertes en ligne. Il demande ce qu'il va se passer en cas de panne ou maintenance sur cette unique ligne. Il fustige cette imposture semblable à l'éolien sur les volumes annoncés. Enfin, il admet que la méthanation résout l'intermittence de l'électricité solaire, mais indique que cela produit du gaz sans intérêt ici.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il explique qu'il est possible de couper la centrale électrique. Et indique que les pertes en ligne sont intégrées dans les calculs (5% par an).

Réponse : Audrey VIALA – chef de projet Solarzac

Elle rappelle la production des 3 scénarios :

- 240GWh/an
- 430GWh/an
- 240GWh/an + 100KWh/an

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il indique que le prix de revient est intéressant, c'est une énergie très compétitive du fait de sa taille. Et souligne que l'on consomme 2 fois plus de gaz que d'électricité aujourd'hui en France.

Question 45 :

Anne DUQUENOY, habitante Le Cros

Elle estime que l'on passe rapidement sur la partie biodiversité et demande que signifie enjeu fort/moyen. Elle souhaite savoir comment se passe le broyage, d'où viennent les semences plantées et quels sont les produits utilisés. Enfin, elle souhaite avoir le suivi sur les semences plantées, leur provenance, etc. et savoir ce que les brebis mangeront.

Réponse : Audrey VIALA – chef de projet Solarzac

Elle explique ce qu'est un enjeu fort et indique que ce n'est pas synonyme d'impact fort sur l'espèce observée. Elle indique que si l'impact est jugé modéré, on s'oriente vers les mesures

Eviter-Réduire-Compenser. Elle précise que ce sont les études complémentaires qui vont orienter le maître d'ouvrage.

Réponse : Laurent BONHOMME – président d'Arkolia Énergies

Il rappelle qu'un bureau d'études va en assurer le suivi spécifique et sera présent lors de l'atelier pour en parler.

Question 46 :

Francis ROUX, habitant La Couvertoirade

Il souhaite témoigner sur le volet agricole et explique s'être installé sur la Couvertoirade, terres vouées à l'armée, et que maintenant sur 600ha il vit avec 5-6 familles... Il affirme qu'il est possible de vivre à Calmels sur des terres agricoles avec des brebis.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Il explique les dispositifs d'information et de recueil des avis du public et invite les participants qui le souhaitent à poursuivre les échanges autour d'une collation.

21h30 : fin de la réunion